

peine capitale, mais je suis convaincu que depuis le dernier vote sur cette question, il n'est rien survenu qui puisse m'amener à changer mes convictions suivant ce que j'avais exprimé ici même, en mars 1966, et ce n'est pas le changement de la proposition qui peut les influencer.

Les statistiques citées de part et d'autre sur l'incidence des crimes, après comme avant l'abolition de la peine capitale, dans certains pays ou certains états, ne m'impressionnent guère, car on peut les interpréter de plusieurs façons et il y a trop de variantes d'un pays à l'autre, d'une période à l'autre, pour en tirer des conclusions certaines et valables.

L'abolition de la peine capitale est aussi prématurée, car nous sommes encore loin d'avoir atteint le stade où nous pourrions peut-être nous en passer. Nos institutions de prévention du crime, notre système de réhabilitation des criminels, l'amélioration de notre milieu social, ont besoin de faire des progrès sensibles avant de pouvoir l'envisager. A ce sujet, j'espère qu'on améliorera, en particulier, les méthodes de détention dans le cas des plus jeunes, qui sont souvent flanqués à côté de criminels endurcis. C'est à eux surtout qu'il faut penser en matière de réhabilitation, car c'est pendant que ces sujets sont encore récupérables qu'il faut s'en occuper.

Monsieur l'Orateur, en terminant mes observations, et histoire d'abrégé et de ne pas répéter tous les arguments qui ont déjà été mentionnés, je considère que cette punition qui, d'ailleurs, pourrait aussi bien être la chaise électrique, la chambre à gaz, etc., n'est pas un acte de brutalité ou de vengeance, mais vise uniquement à empêcher le coupable de répéter son crime, à prévenir que d'autres répètent cet affront suprême, et surtout à ce que la société accomplisse le devoir qui lui incombe de protéger la vie de ses membres qui en sont dignes et, finalement, de pourvoir à sa propre sécurité.

[Traduction]

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, la Chambre connaît mes convictions à propos de la peine capitale. Je les ai exprimées il y a 19 mois lorsque les députés ont eu, pour la première fois, l'occasion de délibérer et de voter sur cette urgente question sociale. A l'époque—et le compte rendu le prouvera—j'ai préconisé l'abolition de la peine de mort. Je n'ai pas changé d'attitude depuis lors, monsieur l'Orateur, et je regrette vivement que les députés n'aient pas eu de

nouveau l'occasion de réexaminer leur conscience face à cette question et à ses implications et d'exprimer honnêtement, carrément et sincèrement leurs opinions à ce sujet.

Je suis amèrement déçu que ce bill qui nous est proposé par le gouvernement ne soit pas assez audacieux. Il s'agit d'une demi-mesure maintenant la peine capitale pour les assassins des policiers et des gardiens de prisons, et l'abolissant pour une période d'essai de cinq ans seulement pour les autres catégories de meurtres.

En faisant ces remarques, je ne critique pas le solliciteur général (M. Pennell). Il a longtemps et sincèrement combattu pour l'abolition, au pays et, à mon sens, ses collègues lui ont coupé ses moyens, comme en témoigne ce bill mitigé, cette demi-mesure, ce compromis de loi qui, j'en suis sûr, ne le satisfait pas plus qu'il ne me satisfait moi-même. Mes critiques, monsieur l'Orateur, ne s'adressent pas à lui mais au gouvernement en général.

Les membres du gouvernement ont négligé leurs responsabilités comme bien peu de gouvernements, de nos jours, quant à une question aussi urgente et aussi impérative. Pendant quatre ans, ils n'ont pas tenu compte de la loi. Ils n'ont pas eu le courage de résoudre le problème ni le cran d'agir en chefs dans ce domaine. Et maintenant, monsieur l'Orateur, ils ont mis un abolitionniste comme moi dans une situation presque impossible en essayant de se servir de moi dans cette confrontation pour se tirer d'affaire eux-mêmes.

Depuis quatre ans, l'abolition est un fait accompli, à cause de la mollesse du gouvernement. Il fait fi, depuis quatre ans, des lois du pays. Maintenant, il veut accaparer les consciences et les principes sincères des abolitionnistes à la Chambre afin de les déformer et de s'en servir à son propre avantage; cela lui permettrait uniquement de défendre et de justifier ses actions et sa lâche inaction. Après quatre années de méprisables hypocrisie, nous atteignons le comble de l'hypocrisie, le vote prétendu libre sur l'abolition de la peine capitale.

Je tiens à faire remarquer que ce vote dit libre est injustifié, du fait que la proposition mise aux voix ne reflète pas les ramifications universelles et des conséquences de cette question; or, les principes en cause ici n'admettent pas de compromis honnête. Pourquoi n'a-t-on pas présenté à la Chambre un bill parrainé par des représentants de tous les partis, de sorte que le vote soit véritablement libre et légitime, tant pour les membres du gouvernement que pour ceux de l'opposition?